



# APPRÉHENDER L'ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE EN COOPÉRATIVE

Gestion d'une cave coopérative viticole  
En centre de formation

Durée : 7 h

Prix inter-entreprise : 470 € H.T. / personne

## Objectifs pédagogiques

- Identifier le rôle et les missions d'un administrateur de coopérative et ses différents niveaux de responsabilité.
- Situer les rôles respectifs des différents acteurs internes de la coopérative : président, directeur, administrateurs, salariés.
- Décrire et expliquer les règles de base de la prise de décision en coopérative : distinction entre décisions relevant du conseil d'administration et celles relevant des assemblées générales.

Le public

Prérequis

Responsable et/ou Directeur de coopérative.

Aucun.

## Déroulé du programme

### 1. La coopérative et son fonctionnement :

- Objet de la coopérative (Les différents types d'objets, opérations à titre principal et accessoires...)
- Le sociétariat : les règles d'adhésion
- L'engagement : bulletin d'adhésion, durée d'engagement, modalités de départ ...
- Capital social : souscription, cession, remboursement de parts sociales, mise à jour du capital social ...
- Les options statutaires, notamment dérogation à la règle de l'exclusivisme, pondération des voix.
- Le règlement intérieur

### 2. Le fonctionnement du conseil d'administration :

- Les règles juridiques
- Les différents modes d'organisation possibles : le bureau, les commissions
- La confidentialité
- La solidarité pour défendre les décisions, savoir les défendre auprès des autres adhérents
- Les pouvoirs du conseil d'administration et la répartition des pouvoirs au sein du conseil

### 3. Le rôle de l'administrateur dans la coopérative et dans le conseil d'administration :

- Le rôle de l'administrateur : les règles de base, ses missions
- Les devoirs de l'administrateur, les règles à respecter, les limites
- Les pouvoirs de l'administrateur, jusqu'où il peut aller, ce qu'il a le droit de faire ou pas
- Ce que dit le droit, la manière dont cela se traduit dans la pratique

### 4. La responsabilité de l'administrateur de coopérative :

Inscription au 04 90 37 65 43 ou par mail à [contact@ng-vin.fr](mailto:contact@ng-vin.fr)

- La notion de responsabilité
- Les domaines dans lesquels s'exerce cette responsabilité
- Les limites à la responsabilité.

## Suivi, évaluation et certifications

Exercices et cas pratiques et/ou questionnaire d'évaluation

La pédagogie est interactive. Elle est établie comme suit : 40% de théorie et 60% de pratique. Chaque sujet est traité de façon

théorique puis mis en situation en groupe et/ou individuellement. Des exercices et des jeux ludiques permettent de mettre en

pratique et d'ancrer durablement les nouvelles connaissances.

## L'équipe pédagogique

*La Coopération Agricole Sud*

Syndicat professionnel, représentant les coopératives agricoles et leurs spécificités en région Sud – Provence – Alpes – Côte d'Azur. Nous proposons des formations communes pour répondre à nos clients.

## Le financement

Les modalités de financement des formations sont variables et dépendant de nombreux critères. Parmi ceux-ci, la catégorie socioprofessionnelle de l'apprenant, l'Opérateur de Compétences (OPCO), la taille de l'entreprise sont prépondérants. L'équipe NG VIN vous accompagne dans le choix de vos formations et les modalités de financement. Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter.

## Les sessions inter-entreprises

Date(s)	Ville(s)	Tarif
19 novembre 2024	Salon de Provence (13)	470 € H.T. / personne

Inscription au 04 90 37 65 43 ou par mail à [contact@ng-vin.fr](mailto:contact@ng-vin.fr)

Généré le 12/02/2025 - <https://www.ng-formation-vin.fr/formations/apprehender-lorganisation-de-la-gouvernance-en-cooperative/>